

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Contre la prolongation de la période de chasse des blaireaux

Date :Fri, 5 Apr 2024 20:55:28 +0200

De :MV

Pour :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Bonjour,

Par ce courrier, je vous informe de mon désaccord pour la période complémentaire de vénerie sous terre.

Je tiens à vous rappeler que cette période complémentaire aura lieu pendant la période de sevrage des jeunes.

Le blaireau étant protégé chez nos voisins européens, il semblerait convenable et raisonnable de cesser cette acharnement contre lui.

Bien à vous,

Mme Vivès